

Règlement du concours photos 2025

Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre de la 2ème édition de la Journée de l'Environnement qui se déroulera le samedi 26 avril 2025, la ville de TELOCHE propose un concours photos sur le thème :

“Oiseaux du jardin”.

Article 2 : Conditions de participation.

Le concours photo est ouvert uniquement aux personnes résidant en Sarthe et justifiant d'un lien de proximité avec la commune de Teloché (études, travail, domiciliation...). La photo doit avoir été prise dans le département de la Sarthe.

La participation au concours est gratuite. Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal (annexe 1).

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours. Le fait de le signer et de remettre une photo, obligent le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. Les photographies devront être des œuvres originales. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

- qu'il dispose de l'accord écrit des personnages photographiés lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image (modèle d'autorisation de publication de photo en annexe 2). Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et son accompagnée de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Chaque photo doit être accompagnée du lieu où elle a été prise. Chaque photographe est invité à donner un titre et une description de son cliché (impression, perception, ressenti etc...).

Le comité se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne. Les organisateurs assureront la présentation et l'accrochage des images respectant le thème de la biodiversité, les trois premiers bénéficieront d'un développement au format 30x40.

Article 3 : Les conditions techniques du cliché.

Le thème de ce concours, à savoir “Oiseaux du jardin”, doit permettre d'apprécier plusieurs critères :

- La photo doit impérativement être prise en Sarthe,

- La photo ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web etc...

- La photo doit être en adéquation avec le thème du concours ainsi qu'avec votre vision et conception de la nature (sauvage, domestique, ordinaire, menacée, protégée etc...),

- 2 photographies par participant maximum.
- Format des photographies : jpeg et format en 3000x2000 maximum.

A la réception des photos, le jury sélectionne les clichés qui seront exposés lors de la Journée de l'Environnement. Les critères de sélection sont les conditions techniques (décrites ci-dessus), ainsi que l'originalité et/ ou qualités esthétiques des clichés. A l'issue du débat, le jury déterminera les trois premiers qui se verront remettre un lot.

Le samedi 26 avril, le public votera sur la Journée de l'Environnement pour sa photo préférée, permettant de décerner le prix du Public. Ce dernier prix permettra également au photographe de recevoir un lot.

Article 4 : Utilisation des photographies.

Le participant s'engage à céder les droits d'utilisation de ses images.

La ville de TELOCHE pourra utiliser gratuitement son nom et sa photo pour toute opération en rapport avec la biodiversité (exposition, publication, presse, promotion du site ou via d'autres supports de la collectivité etc...), sans limitation de durée et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Les fichiers de photos non sélectionnés seront détruits ou restitués sur demande.

Article 5 : Calendrier.

Inscription de dépôt des photos jusqu'au 06/04/2025 à minuit.

Les photographies doivent être envoyées à l'adresse mail suivante :

commune@mairiedeteloche.fr

Article 6 : Informatique et liberté.

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participants par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Article 7 : Litiges et différends

La participation au jeu implique l'acceptation expresse, et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie ainsi que des lois et règlements applicables en l'espèce.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes étaient déclarées nulles ou inapplicables en tout ou partie, cette nullité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité ou l'applicabilité du reste du présent règlement.

La loi applicable au présent contrat est la loi française. Tout différend né à l'occasion du concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord dans un délai de trente jours, le litige sera soumis aux juridictions compétentes, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu objet du litige.

BULLETIN DE PARTICIPATION (Annexe 1)

Concours photos - Journée de l'Environnement 2025

"Oiseaux du jardin".

Nom :

Prénom :

Âge (si moins de 18 ans) :

(Pour les moins de 18 ans, accord signé des parents ci-dessous).

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Mail :

● Déclare participer au concours photos 2025 à l'occasion de la Journée de l'Environnement sur le thème "Oiseaux du jardin" organisé par la ville de TELOCHE.

● Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter un commentaire sur votre photo, notamment le lieu et la date de prise de vue :

A

Le

Signature des parents

avec la mention "Bon pour accord"

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS (Annexe 2)

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnées de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Je soussigné(e)accepte par la présente que les photographies sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du présent concours photo (exposition, presse,....), sans que cela ne me confère rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

En aucun cas, les membres de l'organisation ne céderont les photos à des tiers.

A.....,
le.....

Signature + mention "Lu et approuvé".